



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E184412

VALABLE JUSQU'AU

17/01/2027

ÉDITÉ LE 06/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2011

Forme juridique : SAS  
DEPUIS LE 31/01/2025

Capital : 160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT PIERRE 2013B00134

Siret : 533 255 865 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD CA000000245439

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD CA000000245439

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ACC-SYSTEM

4 RUE CAMILLE FRANCK CADET  
ZIE LES SABLES  
97427 L'ETANG-SALE

Téléphone : 02 62 38 30 30

Fax :

Portable : 06 92 21 93 21

Responsabilité légale :

HPJ (811 896 356) / JOST PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet : <http://biocleanair.fr/>

E-mail : [secretariat@accs-oi.re](mailto:secretariat@accs-oi.re)

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 350 333

Tranche de classification : CA2

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code                               | Qualification(s) en cours de validité                                                                             | Effectif | * Date d'attribution |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|
| 5231                               | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 | 7        | 26/09/2025           |
| Nombre total de qualifications : 1 |                                                                                                                   |          |                      |

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.